

Metz, le 12 juin 2020

COMMUNIQUE

Metz Métropole participe à hauteur de 30% sur l'achat d'un vélo cargo, électrique ou pliant !

Pour encourager ses habitants à se déplacer quotidiennement à vélo et ainsi préserver la qualité de l'air, Metz Métropole offre une prime jusqu'à 300 €, pour l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion homologué de type cargo, pliant ou à assistance électrique (VAE).



Démarche à suivre pour bénéficier de l'aide de la Métropole :

- Habiter sur le territoire de Metz Métropole.
- **Acheter un vélo neuf ou d'occasion chez un commerçant professionnel** de Metz Métropole (adresse indiquée sur la facture d'achat) **ou dans l'un des ateliers associatifs d'autoréparation vélo** de la Métropole (association "Metz à Vélo", association "Prenons le guidon", et tout autre atelier associatif d'autoréparation vélo nouvellement créé et connu auprès des services de Metz Métropole). Les achats doivent être justifiés par facture acquittée **entre le 18 juin 2020 et le 31 octobre 2020**.
- Remplir et déposer son dossier sur la plateforme en ligne dédiée sur metzmetropole.fr, en y joignant tous les documents demandés. Les dossiers devront être reçus complets par les services de la Métropole **au plus tard le 15 novembre 2020**.

Montant du bonus et conditions de participation :

- Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, **Metz Métropole prendra à sa charge 30 % du prix d'achat TTC du vélo**. Ce montant plafonné à 300 € sera cumulable avec les autres aides locales déjà existantes.
- L'aide ne pourra être octroyée qu'une seule fois pour l'achat d'un seul matériel éligible et par bénéficiaire.
- Le vélo ne pourra être revendu dans un délai de trois ans à compter de sa date d'achat.

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr